



La lutte contre le gaspillage alimentaire

Pourquoi ?

La loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit l'obligation pour les collectivités de se saisir de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Comme les trois ex-Régions le faisaient depuis deux ans, **la Région Nouvelle-Aquitaine a poursuivi et amplifié son engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire** et souhaite sensibiliser les lycéens et le personnel de restauration à ce problème, avec un **objectif ambitieux : réduire de 20% le gaspillage** dans les établissements qu'elle gère.

Pour cela, un **Plan d'Action est envisagé pour l'ensemble de la mandature, qui comprendra, parmi d'autres outils, la mobilisation de volontaires en Service Civique dans les lycées**. Les volontaires auront ainsi pour mission d'inciter les lycéens à réduire leurs déchets alimentaires, à l'échelle d'un établissement.

Les expériences déjà menées dans la Région Poitou-Charentes en matière de Services Civiques dédiés à la lutte contre le gaspillage alimentaire ont montré des résultats positifs, tant au niveau de l'intérêt de la mission pour les volontaires que de l'impact sur les pratiques des établissements.

Objectif :

L'appel à projets s'adresse à des structures ou groupements de structures susceptibles de proposer un dispositif d'envergure régionale, pour la mobilisation de Services Civiques dans les lycées de la Région.

100 missions seront ainsi créées, réparties sur l'ensemble du territoire, et feront appel au volontariat des établissements pour l'accueil des équipes de volontaires.

Pistes d'action :

Le projet proposé pourra mobiliser des associations ayant une expertise spécifique en matière de gaspillage alimentaire, pour la formation des volontaires par exemple, ou celle des tuteurs.